

SOUS-PREFECTURE DE CORSE  
Date de réception de l'AR: 18/04/2023  
02B-212003370-20230415-2023\_005-DE

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 9

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI*

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI  
**Représentés :** Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSSI  
**Excusés :**  
**Absents :** Laurent LOVICHI  
**Secrétaire de séance :** Prosper GIOVANNONI

**Objet: Vote du compte de gestion 2022 - N° 2023\_005**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ours Jean CAPOROSSI, 1er adjoint.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 avril 2023 et  
publié ou notifié le 18 avril 2023

Le Maire



C. MORACCHINI